

Aux Parents des enfants scolarisés  
 à Saint-Règle ou à Souvigny-de-Touraine

**PRÉAMBULE**

L'organisation prévisionnelle qui vous est présentée ci-dessous pourra être modifiée en cas de récurrence de l'épidémie COVID ou autre impondérable. Si tel est malheureusement le cas, vous en serez informés dès que possible.

Madame, Monsieur,

Les congés scolaires approchent à grands pas. Nous souhaitons à tous les enfants d'en profiter pleinement et de se ressourcer avant la rentrée des classes du **lundi 2 septembre 2024**.

Afin de nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions possibles, nous avons besoin de savoir si vous serez ou non utilisateurs des services périscolaires. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir, même si vous ne serez pas du tout utilisateurs de ces services, compléter le document ci-joint, à déposer (ou retourner par courriel) **AVANT LE 15 JUILLET 2024** à la mairie :

- de Saint-Règle si votre enfant est scolarisé à Saint-Règle : [mairie@saint-regle.fr](mailto:mairie@saint-regle.fr)
- de Souvigny-de-Touraine si votre enfant est scolarisé à Souvigny-de-Touraine : [mairie@souvignynetouraine.fr](mailto:mairie@souvignynetouraine.fr)

Petit rappel : Les deux écoles du RPI fonctionnent sur le mode de la semaine de quatre jours. Les accueils de loisirs sont de compétence communautaire. Si ce mode de garde vous intéresse, il faut vous rapprocher des accueils de loisirs gérés par la Communauté de Communes du Val d'Amboise. La liste des centres d'accueil et les modalités sont précisées sur le site communautaire : <http://www.cc-valdamboise.fr/grandir/enfance/>

**1. RÉPARTITION DES NIVEAUX PAR CLASSE**

(NB : En fonction des effectifs réels au jour de la rentrée, les Directeurs des deux écoles peuvent modifier les répartitions par classe, voire par école)

SAINT-RÈGLE Mathilde JUBAULT, Directrice	Classe 1	
	Maternelles PS + MS (20)	
SOUVIGNY-DE-TOURAINES Yann GUILLONNET, Directeur	Classe 2 (Marie FACON)	Classe 3
	CP + CE 1 + CE2 (18)	GS + CM1 + CM2 (21)

**2. HORAIRES**

(lundis, mardis, jeudis et vendredis)

	SOUVIGNY		SAINT-REGLE	
Accueil périscolaire (garderie)	7h30	8h30	7h30	8h40
Surveillance enfants par les enseignants	8h30	8h40	8h40	8h50
COURS	8h40	11h40	8h50	11h50
Pause méridienne (cantine)	11h40	13h20	11h50	13h10
Surveillance enfants par les enseignants	13h20	13h30	13h10	13h20
COURS	13h30	16h30	13h20	16h20
Accueil périscolaire (garderie) ou APC	16h30	18h30	16h20	18h30



### 3. APC – ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

Ces activités seront revues en conseil des maîtres. Nous vous informerons au plus tôt des décisions qui seront prises à ce sujet.

### 4. TRANSPORT SCOLAIRE

	ÉCOLE SOUVIGNY	ÉCOLE SAINT-RÈGLE
<b>MATIN, lundi – mardi – jeudi - vendredi</b>		
Départ des grands pour Souvigny		8h20
Arrivée des grands à Souvigny – Départ des petits pour Saint-Règle	8h32	
Arrivée des petits à Saint-Règle		8h40
<b>SOIR, lundi – mardi – jeudi - vendredi</b>		
Départ des petits pour Souvigny		16h25
Arrivée des petits à Souvigny – Départ des grands pour Saint-Règle	16h37	
Arrivée des grands à Saint-Règle		16h45

Ce service de navette par car, assuré par le Syndicat Intercommunal de Transport scolaire des Deux-Vallées (SITS), n'est pas facturé aux familles mais est pris en charge directement par les deux Communes. La montée, la descente et la surveillance durant le trajet sont assurées par les personnels des deux Communes.

**Attention : tous les enfants prenant le car, des maternelles aux lycéens, doivent être titulaires d'une carte de transport scolaire pour laquelle une préinscription est demandée aux familles sur le site <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/> Coût : 25 euros par carte pour l'année (plafonnée à 50 euros par famille - frais de gestion demandés par la Région Centre Val de Loire qui exerce la compétence transport scolaire). Le paiement des cartes se fait directement en ligne sur le site Rémi **avant le 19 juillet**. Pour tous renseignements, contactez Rudy PERROLAN, coordonnateur du SITS, au 02.47.57.61.86 (de 9 h à 11 h) ou par courriel à l'adresse : [secretariat@sitsdeuxvallees.fr](mailto:secretariat@sitsdeuxvallees.fr)**

### 5. ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

**NB : il n'y aura pas d'accueil périscolaire à Saint-Règle le matin du lundi 2 septembre, jour de la rentrée des classes.**

Le service fonctionne selon le détail figurant au point 2 pour les jours de classe. Il est régi par un règlement intérieur.

**Seront prioritairement accueillis les enfants dont les deux parents travaillent.**

**Les autres enfants ne pourront être accueillis que sous réserve de places disponibles.**

**Il est donc important que les renseignements portés dans la partie « garderie » du bulletin d'inscription ci-joint correspondent le plus possible à vos besoins.**

L'accueil des enfants pendant les temps dévolus aux APC n'est pas facturé aux familles.

La gestion du service sera assurée par les Communes, lesquelles ont mis en place des facturations différenciées :

Commune	Utilisateurs réguliers	Utilisateurs ponctuels
SAINT-RÈGLE	2.40 € le matin 2.40 € le soir de 16 h 20 à 17 h 30 3.50 € le soir de 16 h 20 à 18 h 30	2.40 € le matin 5.00 € le soir jusqu'à 17 h 30 5.00 € le soir jusqu'à 18 h 30
SOUVIGNY-DE-TOURAINÉ	1.20 € la demi-heure (toute demi-heure entamée est due)	

### 6. RESTAURATION SCOLAIRE

Ce service proposé aux familles est régi par un règlement intérieur. Dans nos deux Communes, les repas sont livrés par un prestataire professionnel (API Restauration) et le service assuré par le personnel communal. **NOUVEAU** A compter de la rentrée 2024, les deux communes mettent en place le dispositif gouvernemental « cantine à 1 euro » qui permet aux familles les plus modestes de payer les repas à des tarifs très attractifs. **Pour en bénéficier, il est nécessaire de joindre votre attestation CAF au bulletin d'inscription !**

Commune	Quotient familial	Prix des repas	
SAINT-RÈGLE et SOUVIGNY	De 0 à 599 €	0.70 € pour les maternelles et les élémentaires	
	De 600 à 1 000 €	1.00 € pour les maternelles et les élémentaires	
	Supérieur à 1 000 €		3.60 € pour les maternelles
			3.90 € pour les élémentaires
		5.50 € pour les adultes	

Dans l'attente du retour de votre questionnaire, nous sommes à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information. Bel été à vous, parents et enfants.

Frédéric SAROUILLE  
Maire de Souvigny-de-Touraine



Christine FAUQUET  
Maire de Saint-Règle,  
Conseillère régionale





# RPI Souvigny Saint-Règle



## RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025 INSCRIPTION AUX SERVICES CANTINE-GARDERIE-TRANSPORT

**Coupon-réponse à déposer avant le 15 JUILLET dans la Commune où l'enfant sera scolarisé**

Si vous avez plusieurs enfants, merci de remplir un coupon par enfant

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées en mairie dans un fichier informatisé pour assurer la gestion administrative ainsi que la facturation de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire. Ces données ne sont transmises à aucun tiers. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, sur simple demande auprès des secrétariats des mairies de Saint-Règle et de Souvigny-de-Touraine. En remplissant ce formulaire :

- J'accepte que les données transmises soient utilisées pour la gestion administrative et comptable de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire. En cas de réponse négative, l'inscription de vos enfants ne pourra pas être prise en compte !
- J'accepte que les données transmises dans ce présent formulaire (adresse mail et numéro de téléphone) soient utilisées par les Communes de Saint-Règle et de Souvigny-de-Touraine pour la communication d'autres informations municipales : lettre d'information dématérialisée, informations générales, ...

ENFANT SCOLARISÉ à ..... CLASSE .....

NOM et Prénom de l'enfant ..... Date de naissance .....

PÈRE .....

Adresse précise .....

Téléphone fixe..... téléphone mobile .....

courriel .....@.....

MÈRE.....

Adresse précise .....

Téléphone fixe..... téléphone mobile .....

courriel .....@.....

TUTEUR LÉGAL (si différent des père et mère).....

Adresse précise .....

Téléphone fixe..... téléphone mobile .....

courriel .....@.....



Personnes habilitées à venir chercher votre enfant. Par sécurité, une pièce d'identité sera exigée en début d'année.

NOM - Prénom et qualité .....

Adresse précise .....

Téléphone domicile.....Téléphone portable.....

Courriel .....@

NOM - Prénom et qualité .....

Adresse précise .....

Téléphone domicile.....Téléphone portable.....

Courriel .....

NOM - Prénom et qualité .....

Adresse précise .....

Téléphone domicile.....Téléphone portable.....

Courriel .....@.....

Autre personne à joindre en cas d'urgence : .....

Adresse précise .....

Téléphone fixe..... téléphone mobile .....

courriel .....@.....

SERVICES UTILISÉS		Jamais	Jour de la rentrée	Tous les jours	Ponctuellement (merci de préciser la fréquence)
CAR	MATIN				
	SOIR				

Autorisez-vous votre enfant à rentrer tout seul à la maison à la sortie du car ? [ ] OUI (1) [ ] NON (2)

(1) Dans l'affirmative, votre enfant ne sera plus sous la responsabilité des Communes dès sa sortie du car.

(2) Dans la négative, votre enfant ira à la garderie jusqu'à ce qu'une personne autorisée vienne le chercher. Il restera en conséquence placé sous la responsabilité de la Commune d'accueil jusqu'à son départ de la garderie.

CANTINE		Jamais	Jour de la rentrée	Tous les jours	Ponctuellement (merci de préciser la fréquence)

Merci de signaler tout problème d'allergie, régime ou autre concernant l'alimentation de votre enfant

GARDERIE		Jamais	Jour de la rentrée	Tous les jours	Ponctuellement (merci d'être le plus précis possible : jours et horaires)
MATIN					
A partir de 7h30					
SOIR					
Jusqu'à 18 h 30					

Tranche CAF	0-599	600-1000	Supérieure à 1 000
-------------	-------	----------	--------------------

Pour bénéficier des tarifs réduits, joignez votre attestation CAF en cours

Autres observations particulières dont vous souhaiteriez nous faire part

Fait à  
Le .

Signature des deux parents  
ou tuteurs légaux